

Nouveau protocole FSSC 22000 version 4 Ce que vous devez savoir

Le protocole version 4, c'est quoi exactement ?

La certification FSSC 22000 est gérée par un protocole édité par la fondation FSSC, qui définit les différentes exigences applicables pour les entreprises certifiées, pour les organismes de certification et pour les services d'accréditation.

Ce protocole vient d'évoluer vers sa version 4 afin d'être en phase avec les exigences de la GFSI. (Global Food Safety Initiative, l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire).

La certification FSSC reste toujours basée sur l'ISO 22000 et le standard de Programme prérequis correspondant au secteur d'activité. (Ex ISO TS 22002-1, fabrication des denrées alimentaires).

Quels sont les changements qui vont concerner notre entreprise ?

Les changements à prendre en considération, sont:

- L'application de nouvelles exigences, qui concernent la mise en place d'un système de maîtrise de la Food Fraud et de la Food defense.
- La conduite obligatoire d'au moins un des audits de surveillance en inopiné (non annoncé).
- L'augmentation de la durée des audits, en moyenne de 4 à 8 heures de plus par année et par site.
- Un changement au niveau de la définition des non-conformités, avec l'apparition de la non-conformité critique et la disparition de la notion de "remarque" ou "recommandation". Les définitions des non-conformités majeures et mineures restent inchangées.

Qu'est ce qu'une non-conformité critique ?

C'est une non-conformité qui est constatée quand il y a une conséquence directe sur la sécurité des aliments lors de l'audit, ou lorsque la légalité et/ou l'intégrité de la certification sont en jeu.

Quelle est la conséquence d'une non-conformité critique lors d'un audit de surveillance ou de (re) certification ?

Cela engendre une suspension immédiate du certificat. Mais l'audit sera finalisé comme prévu selon le plan d'audit. Un audit complémentaire devra être conduit dans une période maximale de 6 mois pour vérifier la clôture de la non-conformité critique.

Par contre si la non-conformité critique est constatée lors d'un audit de (re)certification ou un audit phase 2, c'est tout l'audit qui devra être refait.

A partir de quand ces changements deviendront-ils obligatoires ?

Le protocole version 4 est applicable à partir du 1^{er} Janvier 2018, c'est à dire que tous les audits qui seront réalisés en 2018 devront se faire selon les nouvelles exigences.

Néanmoins, vous pouvez choisir de "faire migrer" votre certification actuelle vers la version 4, dès le mois d'octobre 2017.

Est ce que mon certificat FSSC actuel reste valable ? Et jusqu'à quand ?

Votre certificat actuel reste valable jusqu'à l'établissement du nouveau certificat version 4.

Mon prochain audit, qui est planifié en 2018, est un audit de surveillance, devons-nous refaire une (re) certification pour la version 4 ?

Si l'audit de 2018 est un audit de surveillance (année 1 ou 2), il n'est pas exigé de faire une (re)certification, mais simplement de réaliser l'audit de surveillance aux dates convenues avec votre auditeur, en rajoutant quelques heures de plus, généralement de 4 à 8h afin d'auditer les nouvelles exigences de la V4.

Cet audit sera appelé "audit upgrade", et un nouveau contrat vous sera transmis.

Suite à cet audit, si la certification est maintenue, ProCert éditera un nouveau certificat FSSC V4, avec les mêmes dates d'expiration que votre certificat actuel version 3.

Nous voudrions obtenir la certification FSSC en 2017, est ce qu'on doit déjà appliquer les exigences du protocole V 4 ?

Il est tout à fait possible d'octroyer la certification FSSC version 3 jusqu'au 31 Décembre 2017. Dans ce cas l'audit phase 2 ou l'audit de (re)certification doit avoir lieu avant le 15 novembre 2017. La migration vers la version 4 se fera alors en 2018 lors de l'audit de surveillance.

Afin d'avoir une offre, n'hésitez pas à contacter votre Directeur de marché.

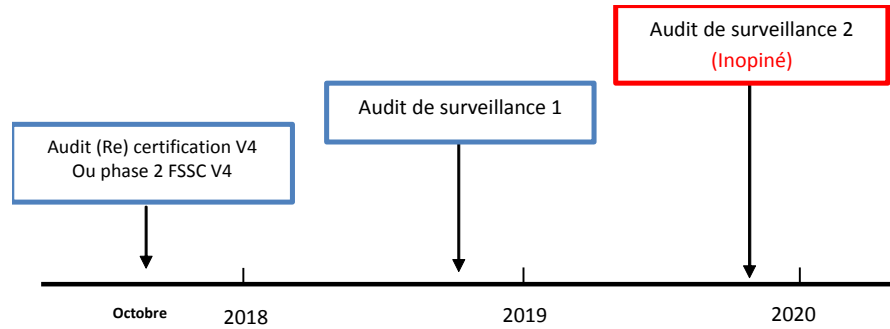
Les audits FSSC V4 seront-ils obligatoirement conduits en inopiné?

Le nouveau protocole impose qu'au moins un des audits de surveillance soit conduit en inopiné. L'entreprise peut décider que les deux audits de surveillance soient inopinés.

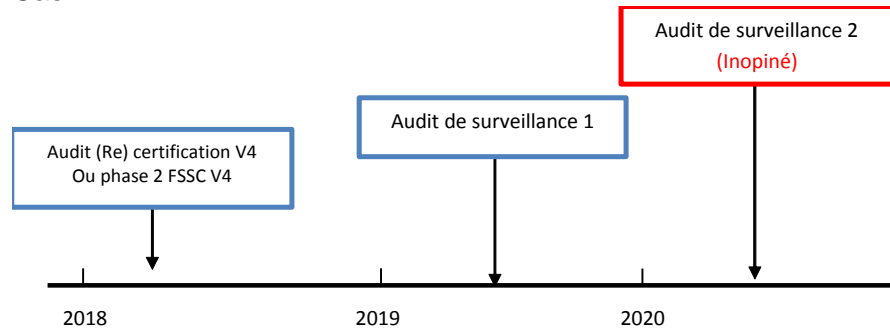
Quand auront lieu les premiers audits inopinés avec une certification FSSC 22000 version 3 actuelle ou en cours ?

Cela dépend de la certification actuelle FSSC 22000 version 3:

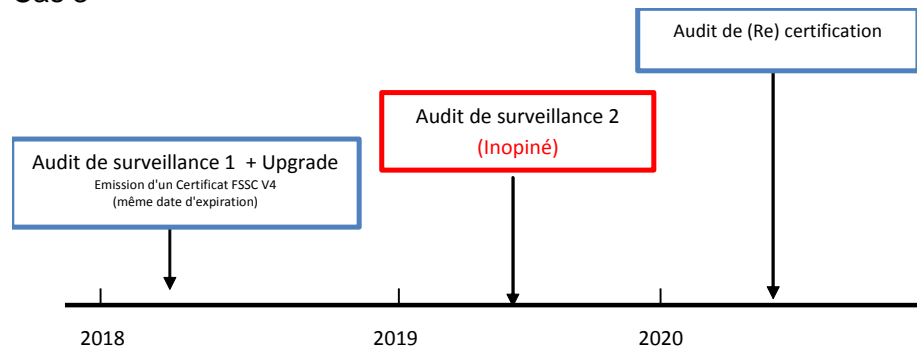
Cas 1 :



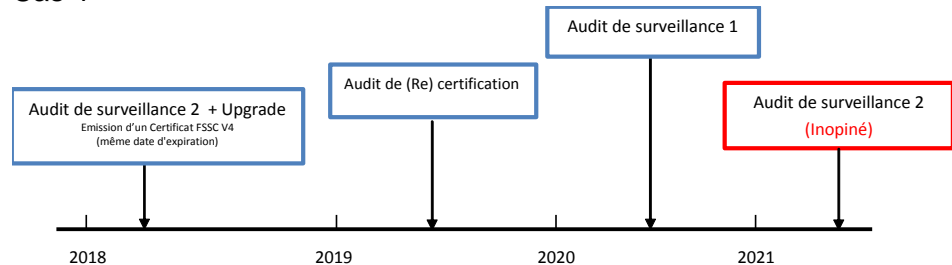
Cas 2 :



Cas 3



Cas 4



Qui décide quel audit sera inopiné ?

C'est à l'organisme de certification de choisir quel audit de surveillance sera exécuté inopiné. Ceci vous est communiqué au moment de la remise du certificat. Cet audit est effectué 6-12 mois après le dernier audit.

Vous pouvez décider de conduire les deux audits de surveillance non annoncés.

Si lors d'un audit de surveillance non annoncé, le plan d'action n'est pas encore clôturé, il se passe quoi ?

L'auditeur pourra reconduire les non-conformités encore ouvertes en mineures ou en majeures selon les causes. Nous vous recommandons de les clôturer dans les 6 mois après l'audit.

Nous sommes déjà certifiés FSSC, et notre audit de surveillance est planifié pour 2018, est ce qu'il sera conduit en inopiné ?

Non, dans ce cas, votre audit de surveillance sera un audit "upgrade", il sera conduit normalement selon les dates planifiées.

Néanmoins, si l'audit de 2019 est aussi un audit de surveillance, il sera dans ce cas conduit en inopiné selon les exigences du protocole version 4.

Nous avons un audit de (re)certification planifié en 2018, quelle est la démarche à suivre ?

Votre audit de (re)certification sera conduit selon la version 4, un nouveau contrat vous sera remis avec les nouvelles durées d'audit.

L'audit de 2018 sera planifié et annoncé normalement, mais au moins un des audits de surveillance, en 2019 et/ou 2020 devra être réalisé en inopiné.

De manière générale, peut-on continuer à combiner des audits FSSC V4 avec d'autres types d'audits, tel qu'ISO 9001, ISO 14001, BRC ou IFS ?

Tout à fait, les audits FSSC selon la version 4 pourront être combinés comme d'habitude, tout en respectant les spécifications et exigences du protocole FSSC. Donc ces audits type ISO seront conduits aussi en « non annoncés ». Cette question va encore être clarifiée avec vous lors de la mise en place d'un nouveau contrat.

Nous avons souscrit à l'option "non annoncé" des audits IFS et BRC, peut-on les combiner avec les audits FSSC V4?

Les audits de surveillance FSSC peuvent tout à fait être combinés avec un audit IFS et/ou BRC, mais les audits de (re)certification seront toujours annoncés et ne pourront donc pas être combinés avec un audit inopiné.

Voici un exemple de cycle de certification:

- 2018: Deux audits différents; Un audit de (re)certification FSSC annoncé et un autre audit IFS et/ou BRC non annoncé.
- 2019 et 2020, un seul audit par an, combiné FSSC/IFS BRC non annoncé.

Si le jour de l'audit inopiné, personne n'est disponible ou que le site est à l'arrêt complet, que prévoit le protocole V4 ?

Le protocole FSSC n'a pas prévu de règles spécifiques concernant ce sujet, mais ProCert vous invite à communiquer à votre Directeur de marché les journées planifiées pendant lesquelles un audit inopiné ne pourra pas avoir lieu, c'est à dire lors des arrêts de ligne pour maintenance, les fermetures annuelles, ou tout autre événement important.

Néanmoins, il est aussi important de savoir que tant que les lignes de fabrication fonctionnent, l'audit pourrait avoir lieu.

Si une des lignes est à l'arrêt le jour de l'audit inopiné? Ou si une personne n'est pas disponible ?

Etant donné que l'audit doit commencer par la partie terrain (fabrication), il est essentiel que l'auditeur assiste au process de fabrication et de conditionnement, néanmoins, il n'est pas obligatoire que tous les produits soient en cours de fabrication, l'audit peut avoir lieu sur au moins une des lignes.

Aussi, si une personne clé est absente, son remplaçant pourra être audité à sa place.

Notre process est saisonnier, et notre site n'est en production que lors d'une période variable de l'année, doit-on quand même souscrire à l'audit inopiné ?

L'audit de surveillance FSSC doit être obligatoirement conduit en inopiné, ce n'est pas une option. Dans votre cas la période de production devra être communiquée à l'avance à ProCert afin de pouvoir réaliser l'audit dans de bonnes conditions.

Nous avons plusieurs sites de fabrication et un siège qui gère les processus centraux, comment seront organisés les audits inopinés ?

Le siège qui gère les fonctions ou processus centraux sera toujours audité normalement, avec un audit annoncé et planifié. Les sites de production devront être audité en inopiné tel que le prévoit le protocole FSSC.
Il est recommandé que l'audit du siège soit réalisé en premier.

Nous avons un site principal (fabrication, stockage et expédition) et deux autres sites secondaires : un site qui ne fait que le conditionnement primaire, et un autre pour le stockage. Est-ce que ces sites secondaires devront-être audité en inopiné ?

Les sites secondaires considérés comme "off-site" ainsi que les locaux de stockage "off site" doivent aussi être audité en inopiné avec le site principal. (même audit, même rapport)

Est-ce que le nouveau protocole impose des cycles pour les auditeurs ?

Oui, le nouveau protocole impose qu'un auditeur ne pourra réaliser que 2 cycles de certification. Le même auditeur ne pourra auditer la même société que 6 fois consécutivement.
Ce cycle démarre pour les audits sous version 4, cette règle n'est pas rétroactive. Pour comparaison, d'autres standards imposent un cycle de trois ans consécutif maximum.

Le FSSC Q, c'est quoi exactement ?

Il s'agit d'une certification combinée, FSSC 22000 et ISO 9001.Q pour Quality.
L'audit est réalisé par le même auditeur, selon les exigences des deux standards, ainsi que les exigences additionnelles du protocole FSSC.
Lorsque la certification est octroyée, un certificat " **FSSC 22000-Quality** " est édité.

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions et éventuelles demandes à **ProCert** (quality@procert.ch)